



## DÉCISION ADMINISTRATIVE

N° 2025\_205\_DA

*Prise en application de la délibération du Conseil Municipal  
en date du 20 Septembre 2021 et conforme aux dispositions des articles  
L.2122.22 et L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales*

Objet :

Contrat de prestation avec PATRICK SÉRIS CONTEUR

Le Maire

DÉCIDE

**De conclure** un contrat de prestation avec M. Patrick SÉRIS (PATRICK SÉRIS CONTEUR) pour une intervention dans le cadre de l'inauguration de l'espace culturel La Ruche qui se déroulera le 7 janvier 2026 de 14h à 16h à l'espace culturel La Ruche pour un montant TTC total de 400,00 euros.

**De signer** le contrat annexé à la présente décision administrative.

Fait à VIF, le 18/12/2025

le Maire

*Le Maire, soussigné, certifie sous sa responsabilité,  
que le présent acte publié sous forme électronique  
sur le site internet de la collectivité est exécutoire et  
qu'il peut faire l'objet d'un recours au Tribunal  
Administratif de Grenoble dans un délai de deux  
mois à compter de cette date de publication.*

Guy GENET